

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association canadienne de l'aviation d'affaires

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne de l'aviation d'affaires (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place, Ottawa ON K1J 9L8
EST ONTARIEN | EASTERN ONTARIO
888 rue Notre-Dame Street, C.P. | PO Box 101
Embrun ON K0A 1W1
T 613 745-8387 F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 31 mars 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

3

	Non affecté	Fonds de projets spéciaux	2025 Total	2024 Total
PRODUITS				
Cotisations des membres (note 3)	680 339 \$	- \$	680 339 \$	643 200 \$
Congrès annuel	558 066	-	558 066	446 128
Commandites	96 799	-	96 799	53 438
Revenus de dividendes et d'intérêts	40 761	-	40 761	54 029
	1 375 965	-	1 375 965	1 196 795
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	488 964	-	488 964	580 888
Congrès	346 889	-	346 889	372 575
Frais de déplacement	71 669	-	71 669	101 684
Taxes professionnelles, permis et adhésions	48 225	-	48 225	48 695
Frais de publicité et de promotion	27 629	-	27 629	14 386
Assurance	22 292	-	22 292	20 434
Frais de bureau	19 611	-	19 611	23 541
Loyer	4 855	-	4 855	4 454
Télécommunications	4 110	-	4 110	2 906
Réunions	1 554	-	1 554	542
Gains (pertes) de change	320	-	320	(1 867)
Honoraires professionnels	261 777	-	261 777	203 401
Intérêts et frais de service	9 359	-	9 359	9 860
	1 307 254	-	1 307 254	1 381 499
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	68 711	-	68 711	(184 704)
AUTRE PRODUIT				
Variation non réalisée de la juste valeur marchande des placements	59 439	-	59 439	77 726
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	128 150 \$	- \$	128 150 \$	(106 978) \$

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4

	Non affecté	Affectation interne Fonds de projets spéciaux	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 385 499 \$	30 700 \$	1 416 199 \$	1 523 177 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	128 150	-	128 150	(106 978)
SOLDE À LA FIN	1 513 649 \$	30 700 \$	1 544 349 \$	1 416 199 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2025

5

	Non affecté	Fonds de projets spéciaux	2025 Total	2024 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	1 135 689 \$	- \$	1 135 689 \$	1 056 804 \$
Débiteurs	14 150	-	14 150	15 307
Frais payés d'avance	52 967	-	52 967	42 347
Montants à payer (à recevoir) d'autres fonds, sans intérêt	(30 700)	30 700	-	-
	1 172 106	30 700	1 202 806	1 153 121
PLACEMENTS (note 4)	700 267	-	700 267	640 828
	1 872 373 \$	30 700 \$	1 903 073 \$	1 755 286 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	118 649 \$	- \$	118 649 \$	120 348 \$
Produits de cotisations reportés	206 845	-	206 845	211 739
Produits de congrès reportés	33 230	-	33 230	7 000
	358 724	-	358 724	339 087
ACTIF NET				
Non affecté	1 513 649	-	1 513 649	1 385 499
Affectation interne				
Fonds de projets spéciaux	-	30 700	30 700	30 700
	1 513 649	30 700	1 544 349	1 416 199
	1 872 373 \$	30 700 \$	1 903 073 \$	1 755 286 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Constantine Tsokas, administrateur

Alexandre Prevost, administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

6

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	128 150 \$	(106 978) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs	1 157	7 155
Frais payés d'avance	(10 620)	(7 686)
Créditeurs	(1 699)	53 197
Produits de cotisations reportés	(4 894)	100 789
Produits de congrès reportés	26 230	(8 369)
	10 174	145 086
	138 324	38 108
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(59 439)	(77 302)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	78 885	(39 194)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 056 804	1 095 998
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 135 689 \$	1 056 804 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de l'aviation d'affaires a été constituée sans capital-actions en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes et a reçu son certificat de prorogation en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 19 août 2014. L'Association a pour objectif de servir de voix collective pour l'aviation d'affaires au Canada et d'aider ses membres pour toutes les questions liées à l'aviation. L'Association est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'Association utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses opérations et activités.

- Le Fonds non affecté présente tous les produits, charges, actifs et passifs liés aux activités générales de l'Association.
- Le Fonds de projets spéciaux présente les activités liées aux projets spéciaux. Ce fonds a été créé par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2022.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constataion des produits

L'Association comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des cotisations des membres, du congrès annuel et des commandites sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits reçus relativement aux cotisations, au congrès annuel et aux commandites qui se rapportent à un exercice ultérieur sont reportés et constatés comme produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les revenus de placement comprennent les dividendes et les intérêts, les gains et pertes réalisés sur la vente de placements ainsi que les gains et pertes non réalisés sur les placements découlant des fluctuations de la juste valeur marchande. Ils sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des opérations et élément libellés en monnaies étrangères

L'Association utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile respective sur les périodes suivantes :

	Périodes
Ameublement et équipements	5 ans
Ordinateurs	3 ans
Logiciels	5 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Financial instruments (continued)

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. COTISATIONS DES MEMBRES

Les produits provenant des cotisations des membres sont présentés nets des frais d'agence payés, s'élevant à nul \$ (2024 : 12 988 \$).

4. PLACEMENTS

	2025	2024
Actions	700 267 \$	640 828 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

10

5. IMMOBILISATIONS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Juste valeur nette	Juste valeur nette
Ameublement et équipement	41 965 \$	41 965 \$	- \$	- \$
Ordinateurs	14 532	14 532	-	-
Logiciels	91 071	91 071	-	-
	147 568 \$	147 568 \$	- \$	- \$

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	94 932 \$	93 670 \$
Taxes de vente harmonisées à remettre	23 717	26 678
	118 649 \$	120 348 \$

7. FINANCIAL INSTRUMENTS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié à ses débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Il n'existe aucun débiteur présentant un risque important pour l'Association.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est principalement exposée au risque de prix autre en raison de ses placements.

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

11

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'Association pris en vertu d'une entente conclue avec un hôtel pour le congrès annuel 2026 de l'ACAA, tenu à Calgary (Alberta), s'élèvent à 248 230 \$, plus les taxes de vente applicables. Si le montant minimal prévu n'est pas atteint, l'Association devra en assumer la différence. De plus, en cas d'annulation du congrès, des frais d'annulation seront exigibles.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.